

**Notes d'allocution pour**

**Monsieur Jacques Robert,**

**Sous-ministre adjoint à l'Intégration,**

**à la Régionalisation et aux Relations interculturelles**

**Ministère de l'Immigration**

**et des Communautés culturelles**

**à l'occasion du colloque organisé par**

**l'Institut du Nouveau Monde**

**et le Centre de recherche sur l'immigration,**

**l'ethnicité et la citoyenneté :**

**La participation civique des Québécois d'origines**

**diverses et issus de l'immigration récente**

**Montréal, le 26 novembre 2005**

# La politique d'intégration du Québec

## Introduction

La participation civique des immigrants est généralement considérée comme l'étape ultime de l'intégration réussie des populations issues de l'immigration. Ce n'est pas un hasard si le plan d'action gouvernemental 2004-2007 en matière d'immigration et d'intégration des immigrants, *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, porte comme sous-titre « Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec ».

Il s'agit d'un objectif ambitieux, un idéal qui ne peut se réaliser que dans le long terme et qui constituera peut-être toujours un défi renouvelé, au fil de l'évolution de notre société et des nouvelles conditions amenées par la mondialisation.

Les enjeux sont considérables puisqu'ils concernent le développement économique, social et culturel du Québec. Ils touchent également la paix et l'harmonie sociale.

Je vais commencer par vous présenter brièvement les fondements de la politique gouvernementale québécoise en matière d'intégration des immigrants. Ensuite, je vous exposerai les grandes lignes du plan d'action gouvernemental. Enfin, j'évoquerai brièvement des défis qui nous interpellent en matière de participation civique des immigrants et des Québécois des communautés culturelles.

Je précise d'emblée que les programmes et les mesures que je vais vous décrire ne sont pas exhaustifs. L'ensemble des politiques et programmes gouvernementaux contribue à assurer l'intégration des immigrants et des communautés culturelles, par exemple ceux en matière de lutte contre la pauvreté, d'intégration des jeunes, de logements sociaux ou d'accès à la propriété, et j'en passe.

### **Le Québec, terre d'immigration : 10 % de la population québécoise est née à l'étranger**

Bien avant qu'il ne se dote d'une politique d'immigration, le Québec a été façonné par les migrations. Les migrants initiaux, s'établissant sur un territoire occupé par les *Premières Nations*, ont été les dizaines de milliers de colons français qui s'installèrent sur les rives du Saint-

Laurent entre 1608 et 1763. À partir de la fin du 18<sup>e</sup> siècle, des colons anglais et écossais, des Allemands, des Irlandais, des Polonais, des Ukrainiens, des Hongrois, des Italiens, des Portugais, des Grecs, des Haïtiens, des Chiliens, des Vietnamiens et bien d'autres sont venus s'établir sur le territoire québécois. Aujourd'hui, 9,9 % de la population québécoise est née à l'étranger, ce qui se compare aux États-Unis (9,3 %), mais qui est en-deçà de cette proportion pour l'ensemble du Canada (18,4 %). Sur le plan religieux, les Québécois sont surtout chrétiens (catholiques à 83,2 % et protestants à 4,7 %) mais, en 2001, l'islam est devenu la principale religion non chrétienne avec 108 620 fidèles (1,5 %), suivi du judaïsme (89 915 fidèles : 1,3 %) et du bouddhisme (41 380 personnes : 0,6 %).

Au sein de la fédération canadienne, l'immigration est un champ de compétence partagé entre le gouvernement central et les provinces; toutefois, les provinces ont été traditionnellement peu actives sur ce plan. À partir des années 60, à l'époque où il accomplit sa *Révolution tranquille*, le Québec comprend qu'il doit maîtriser ce facteur de

développement démographique, linguistique, social, économique et culturel.

Un facteur a contribué, plus que tout autre, à la prise de conscience collective que le Québec devait agir en matière d'immigration et d'intégration : la situation du français et, plus particulièrement, la question de la pérennité d'une société francophone en Amérique du Nord. D'ailleurs, on ne peut nier que l'immigration a constitué, jusqu'à récemment, un puissant instrument de « minorisation » de la francophonie canadienne. Au Québec même, particulièrement dans l'Île de Montréal, la perspective que le groupe francophone devienne minoritaire apparaissait plausible à la fin des années 60. L'éventualité de ce renversement linguistique joua donc un rôle important dans la conception et l'adoption des diverses législations linguistiques qui font, entre autres choses, de l'école française la norme pour tous les enfants québécois, natifs ou immigrés, à l'exception de ceux appartenant à la minorité anglophone.

Il va donc de soi qu'en élargissant sa capacité d'intervenir sur l'immigration, le Québec s'est fixé comme priorité essentielle de faire

en sorte que les nouveaux arrivants s'établissant sur son territoire s'intègrent à la société francophone.

Mais au-delà de vouloir en faire un outil pour assurer la pérennité de son caractère français, le Québec reconnaît également que l'immigration peut l'aider à relever quelques-uns de ses autres défis, notamment le redressement démographique, la prospérité économique et l'ouverture sur le monde.

### **Fondements de la politique québécoise d'intégration des immigrants**

En 1990, le gouvernement du Québec s'est doté d'un Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, intitulé *Au Québec pour bâtir ensemble*, dont les principes demeurent valables encore aujourd'hui et qui constituent les fondements de la politique québécoise d'intégration des immigrants et des communautés culturelles.

Dans le cadre de cet énoncé, le projet d'intégration se cristallise autour d'un contrat qu'on a qualifié de «moral» parce qu'il tient de

l'adhésion volontaire plutôt que d'un acte contractuel formel. Ce contrat lie le gouvernement, la société d'accueil et les nouveaux arrivants et appelle en fait au partage de la responsabilité de l'intégration entre, d'une part, la société d'accueil et, d'autre part, l'immigrant lui-même.

D'un côté donc, le gouvernement s'engage à soutenir l'intégration en offrant des services d'aide à l'établissement, à l'adaptation et à l'intégration, dans un contexte où l'immigrant aura accès à la pleine citoyenneté juridique après trois ans de séjour au pays. Cela dit, cette partie du contrat n'est pas la seule responsabilité de l'État. Ce projet est appuyé tant par la participation concertée des institutions communes à l'ensemble des citoyens que par les organismes de la société civile et les citoyens eux-mêmes.

De l'autre côté, le contrat moral appelle à la responsabilisation de l'immigrant lui-même : c'est à lui d'accomplir les gestes qui permettront le succès de son intégration. Dans cet esprit, le terme « intégration » s'inscrit dans une relation de réciprocité et couvre à la fois les initiatives des nouveaux arrivants pour s'intégrer à la société

d'accueil et les efforts de cette société pour que ce projet d'intégration soit réussi.

### **Un modèle d'intégration fondé sur une approche citoyenne inclusive**

Le modèle d'intégration proposé permet aux immigrants venus des quatre coins du globe d'apporter leur savoir-faire, leurs compétences, leur langue, leur culture et leur religion, et de conserver, s'ils le désirent, ces éléments. En retour, et sur une base de réciprocité, l'immigrant est amené à s'adapter à son nouveau milieu de vie. Il a la responsabilité de respecter les valeurs fondamentales de la société d'accueil.

Mais quelles sont ces valeurs fondamentales? Le modèle québécois est fondé sur une approche citoyenne inclusive : la vie démocratique invite à la pleine contribution et à la pleine participation des immigrants et de leurs descendants. Ses éléments constitutifs sont les suivants :



- Les citoyens, de naissance ou naturalisés, élisent leurs représentants à tous les niveaux de gouvernement et ont le droit de se réunir et de former des associations et des partis politiques.
- La société québécoise favorise la résolution des conflits par la négociation ; l'expression violente des rivalités ou des haines ethniques, politiques et religieuses n'est pas tolérée.
- L'État est laïque et les pouvoirs politiques et religieux sont indépendants.
- La Charte des droits et libertés de la personne du Québec, la première à avoir été adoptée au Canada en 1976, définit le droit à l'égalité, interdit la discrimination sous toutes ses formes et précise les droits politiques, judiciaires, économiques et sociaux dont jouissent les citoyens. Les Québécois, qu'ils soient natifs ou immigrants, ont des droits et des responsabilités. Tous ont le droit de choisir librement leur style de vie, leurs valeurs, leurs opinions et leur religion. Tous ont la responsabilité de respecter toutes les

lois, même si celles-ci s'avèrent incompatibles avec leur religion ou leurs valeurs personnelles.

- L'État reconnaît à tous les Québécois le droit d'exprimer leurs idées, leurs convictions et leurs croyances dans la mesure où cela ne porte pas atteinte aux droits de leurs concitoyens. Dans les faits, les tribunaux ont généralement interprété ce droit dans un esprit d'ouverture, permettant ainsi à des personnes le port de signes religieux dans un environnement laïque comme l'école ou le travail.
- L'Assemblée nationale du Québec a adopté en 1986 une *Déclaration sur les relations interethniques et interraciales*. Celle-ci condamne le racisme et engage le gouvernement du Québec à favoriser la pleine participation de toute personne au progrès économique, social et culturel du Québec, indépendamment de sa couleur, de sa religion, de son origine ethnique ou nationale.
- Élément devenu consensuel, l'usage de la langue française est un trait marquant de la société québécoise et est enchâssé dans la

Charte de la langue française. Le français est un symbole commun d'appartenance à la société québécoise : langue officielle du Québec, c'est celle qu'on utilise le plus souvent dans la vie publique, c'est-à-dire au travail, dans les communications, le commerce et les affaires.

- Le Québec est une société pluraliste, notamment sur le plan des cultures : la majorité d'origine française cohabite avec une minorité d'origine britannique, des nations amérindiennes et des gens de diverses origines et cultures, nés au pays ou venus d'ailleurs dans le monde. Cette diversité constitue une richesse. L'État encourage le dialogue entre les cultures et le rapprochement entre les collectivités.

### **La politique d'intégration et ses objectifs**

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique d'intégration. Il a, entre autres, les fonctions suivantes, selon sa toute nouvelle loi constitutive adoptée en juin dernier :

- de prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent, dès leur arrivée ou même avant qu'elles ne quittent leur pays d'origine, la connaissance de la langue française et pour favoriser l'usage de cette langue par les immigrants;
- de favoriser l'intégration linguistique, sociale et économique des immigrants à la société québécoise;
- d'encourager l'ouverture de la société au pluralisme;
- de soutenir les communautés culturelles pour favoriser leur pleine participation à la société québécoise;
- de faciliter le rapprochement interculturel entre les Québécois.

Pour y arriver, diverses mesures ont été proposées et mises en place depuis l'adoption de l'énoncé de politique en 1990. Celles-ci peuvent être regroupées selon sept objectifs généraux :

1. amener les immigrants à amorcer, dès l'étranger, leur démarche d'intégration;

2. assurer l'accueil des nouveaux arrivants et faciliter la pleine utilisation par ceux-ci des services offerts à l'ensemble de la population;
3. favoriser et soutenir l'apprentissage du français par les immigrants ne connaissant pas déjà cette langue, et ce, si possible, dès le pays de départ;
4. faciliter l'adaptation des personnes immigrantes au marché du travail québécois;
5. lever les obstacles à l'emploi auxquels doivent faire face les immigrants et les membres des minorités visibles;
6. faire en sorte que l'immigration devienne un des éléments moteurs du développement économique de l'ensemble des régions et non pas seulement de la métropole;
7. favoriser la pleine participation de tous les citoyens issus de l'immigration.

Les actions et services gouvernementaux qui soutiennent l'intégration des immigrants sont donc multiples, tout en gardant le cap sur les orientations fixées par l'énoncé de politique *Au Québec pour bâtir ensemble* ; ils sont par ailleurs en perpétuelle évolution.

Bref, le soutien en matière d'intégration des immigrants se traduit en services d'accueil et d'installation des nouveaux arrivants, de soutien à l'emploi et de francisation. Les organisations, tant publiques que privées, doivent faire des efforts d'adaptation de leurs services et de leurs pratiques et accepter de faire une place réelle aux immigrants et aux communautés culturelles en leur sein.

De façon plus large, l'action gouvernementale doit viser à développer chez les Québécois la compréhension de la réalité pluraliste du Québec moderne ainsi que de l'apport des immigrants et des communautés culturelles au développement du Québec. Cela signifie aussi favoriser l'exercice des droits et lutter efficacement contre les préjugés et la discrimination. Mais de façon encore plus large, il faut que l'ensemble des citoyens considère les immigrants et les

communautés culturelles comme partie intégrante de la culture et du tissu social québécois et les inclut dans l'identité collective.

À titre de comparaison, et en simplifiant sans doute à outrance, le Québec se distingue du modèle républicain français qui refuse en théorie de tenir compte des différences culturelles. Cette approche oblige les immigrants à s'assimiler à la société française. Cependant, elle ne permet pas de profiter de toute la richesse de la diversité. De plus, elle conduit à la marginalisation de ceux qui sont perçus comme inassimilables à cause de leur couleur, de leur religion ou de leurs caractéristiques culturelles.

Le Québec s'éloigne également du modèle « communautariste » qui met l'accent sur l'identité et la culture des pays d'origine. Au nom du respect de la différence, ce modèle encourage la formation de ghettos ethniques et la marginalisation des communautés culturelles. Les ponts nécessaires avec l'ensemble de la société sont insuffisants et la société en sort également appauvrie.

Certaines personnes interprètent le nom du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles comme une volonté de favoriser le communautarisme, niant ainsi leur pleine et entière appartenance à la société québécoise et leur droit à participer pleinement à la vie du Québec dans toutes ses dimensions. Ce n'est pas le cas. Ce nom rappelle qu'il reste du travail à faire pour réaliser l'intégration de certains groupes d'immigration plus ancienne, qui continuent de souffrir à certains égards d'exclusion et de discrimination.

Les orientations québécoises se situent donc entre ces extrêmes que sont le modèle français et le modèle communautariste. Elles veulent réunir les aspects positifs de chacun : les valeurs communes, le respect des droits économiques et sociaux, la participation civique, en même temps que le respect de la diversité et la reconnaissance des identités et des liens multiples. L'aménagement du pluralisme demande de la souplesse et de l'ouverture au sein de l'ensemble de la société québécoise.



## **Le Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs***

En 2004, le gouvernement du Québec a souhaité renforcer la portée de l'Énoncé de politique par des actions concrètes, ciblées et adaptées aux réalités actuelles. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a donc produit le plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs*.

Ce plan vise à recruter une immigration correspondant aux besoins du Québec et respectueuse de ses valeurs, à favoriser l'accueil et l'insertion durable en emploi, à accélérer l'apprentissage du français, à développer l'ouverture à la diversité dans la société québécoise et à favoriser la prise en compte de l'immigration dans le développement des régions.

Je vais maintenant évoquer, trop rapidement, les principales mesures de notre plan d'action qui concourent à l'intégration des immigrants et des communautés culturelles et à l'ouverture à la diversité. Je conclurai sur les perspectives et les défis qui nous interpellent.

Le premier axe d'intervention vise à assurer une meilleure adéquation entre la sélection économique des immigrants et les besoins des diverses régions du Québec. La politique québécoise de sélection des immigrants est revue périodiquement de façon à faciliter l'intégration économique et sociale des nouveaux arrivants.

Le deuxième axe d'intervention concerne l'accueil et l'insertion durable en emploi.

Dans cette perspective, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a poursuivi ses efforts par :

- la mise sur pied d'un accompagnement personnalisé des nouveaux arrivants afin d'accélérer et de personnaliser la démarche d'intégration. Différents moyens permettent l'atteinte de cet objectif :
- la production d'un outil d'accompagnement destiné aux personnes immigrantes intitulé *Apprendre le Québec, Guide pour réussir mon intégration*, qui aide les personnes immigrantes à prendre en charge leurs démarches d'intégration

et facilite leur accompagnement. Le guide présente l'ensemble des démarches à entreprendre, dans le pays de départ et au Québec, pour réussir le projet d'intégration à la société québécoise. Il aide donc les personnes immigrantes à utiliser efficacement tous les renseignements et les services offerts par le gouvernement du Québec et ses partenaires; il aborde particulièrement, dans la section sur la société québécoise, les valeurs et fondements de cette société de même que les responsabilités de l'immigrant et celles de la société d'accueil dans le processus d'intégration;

- les services Immigration-Québec et les organismes communautaires au service des nouveaux arrivants offrent des services d'accueil et d'accompagnement. Le nouveau Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA) et des ressources accrues consacrées aux organismes facilitent la transition vers cette nouvelle forme d'intervention;

- pour lever les obstacles à l'emploi, le plan d'action prévoit : la création d'un groupe de travail pour faciliter et assurer la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger;
- la mise en place du Centre de reconnaissance des formations et des compétences. Le mandat de ce centre est d'aider les personnes immigrantes à faire évaluer et reconnaître la formation acquise à l'étranger et de proposer des moyens de lever les obstacles liés à la reconnaissance de ces acquis;
- aussi, notons la mise sur pied de programmes et de services destinés à encourager et à soutenir les entreprises et les institutions dans leurs efforts pour accueillir et maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée. Les principales mesures à cet égard sont :
  - la création du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) qui vise à inciter les petites et moyennes entreprises à embaucher des personnes immigrantes et issues des minorités visibles. Ce

programme facilite l'insertion professionnelle de ces personnes et permet d'accroître leur niveau d'employabilité;

- la mise sur pied du Service-conseil en relations interculturelles. Ce service offre du soutien et des conseils aux employeurs, publics et privés, en matière de recrutement, d'embauche, d'accueil et de maintien en emploi des immigrants et des Québécois des communautés culturelles;
- la poursuite du projet *Québec pluriel* par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ce projet soutient des projets visant à favoriser l'insertion en emploi des jeunes issus des communautés culturelles ou des minorités visibles qui présentent des taux de décrochage scolaire, de sous-scolarisation et de chômage plus élevés que ceux de l'ensemble de la population.

Le troisième axe d'intervention touche l'apprentissage du français. Diverses mesures visent à accélérer l'apprentissage du français et à accroître la francisation en adaptant les services aux besoins :

- elles améliorent notamment l'offre de services, les stratégies pédagogiques, les moyens d'évaluation et les outils d'apprentissage du français;
- elles développent un réseau de partenaires engagés dans la francisation;
- enfin, elles tiennent compte des besoins spécifiques de certaines clientèles en matière d'apprentissage du français et de celles qui sont établies dans les diverses régions du Québec.

Le quatrième axe d'intervention prévoit diverses mesures visant l'ouverture à la diversité et la lutte contre la discrimination et le racisme. Dans cette perspective, il faut souligner particulièrement la mise sur pied d'un bureau de liaison avec les communautés culturelles.

Ce bureau a mis sur pied notamment des tables de travail avec les communautés maghrébine, bangladaise et latino-américaine, afin de diagnostiquer les principaux problèmes de ces communautés et développer ensemble des plans d'action.

C'est ce même bureau qui organise la consultation publique menée par quatre parlementaires sous la présidence de M<sup>me</sup> Yolande James sur les mesures à développer pour assurer la pleine participation à la société québécoise des communautés noires. Cette consultation, qui se déroule actuellement dans plusieurs régions du Québec, fournira sûrement des pistes de solution pour répondre aux problématiques identifiées.

Le ministère continue également à soutenir des projets organisés par ses partenaires communautaires et destinés à développer chez les personnes immigrantes et les membres des communautés culturelles la connaissance et la compréhension de la société québécoise, à développer chez les Québécois la connaissance et la compréhension de la réalité pluraliste et de la contribution des communautés culturelles au développement du Québec, à lutter contre le racisme et la discrimination et à prévenir les tensions intercommunautaires en soutenant le rapprochement interculturel.

La sensibilisation sur la richesse de la diversité, sur l'apport de l'immigration et sur la lutte contre le racisme et la discrimination se

fait également par le biais de grands événements organisés ou soutenus par le ministère, comme la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI), le Mois de l'histoire des Noirs et la Semaine d'actions contre le racisme.

Dans le cas spécifique de la lutte contre la discrimination, le ministère a notamment mis sur pied un groupe de travail sur le profilage racial. Il est actuellement coprésidé par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de la Sécurité publique. Il comprend le ministère de la Justice, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Commissaire à la déontologie policière, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'École nationale de police du Québec, des représentants des corps policiers et des organismes communautaires.

Le cinquième axe d'intervention regroupe les mesures destinées à favoriser l'engagement des diverses régions grâce à l'établissement de plans d'action adaptés aux réalités régionales. Ces plans d'action régionaux visent à mettre en place les solutions les plus adaptées à la réalité des personnes immigrantes et des milieux. Ils misent sur le



dynamisme de ces milieux et un meilleur arrimage des interventions. Leur succès se traduira par une régionalisation accrue de l'immigration et un développement plus équilibré du tissu social québécois. Au Forum des générations, en octobre 2004, le ministère s'est aussi engagé à accélérer la signature d'ententes avec des CRÉ et des municipalités.

### ***Défis et perspectives***

Le gouvernement du Québec est engagé sur la bonne voie :

- la planification des niveaux d'immigration est soumise à une consultation publique qui est souvent l'occasion d'échanger sur les enjeux de l'intégration et les moyens privilégiés pour y parvenir;
- le gouvernement québécois sélectionne une bonne part des immigrants les plus susceptibles de bien s'intégrer au Québec;
- il a un discours clair valorisant l'immigration qui est de plus en plus repris par les acteurs de la vie publique;

- il travaille à accroître l'ouverture à la diversité au sein de la population et à lutter contre le racisme et la discrimination;
- sa politique d'intégration des immigrants comprend des programmes et des mesures visant à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et à prévenir l'exclusion tant économique que sociale.

Cependant, en dépit de ses succès et de ses acquis, le gouvernement du Québec doit toujours relever des défis d'intégration et de pleine participation, dont celui de faire du Québec une société exemplaire en matière de lutte contre le racisme et la discrimination, une société qui offre une réelle égalité des chances.

À ce titre, trois domaines de préoccupation sont à souligner :

- l'intégration économique des nouveaux arrivants qui ne se fait pas aussi rapidement que l'on pourrait le souhaiter;
- la pleine participation des minorités visibles. Des indices établissent clairement que les membres des minorités visibles, et

particulièrement certains groupes, vivent des situations d'exclusion;

- la situation dans certains quartiers où cohabitent pauvreté et population issue de l'immigration.

## **Conclusion**

La politique d'intégration du Québec est indissociable de sa politique d'immigration. Toutes deux reposent sur l'ouverture sur le monde, qui fait du Québec une terre permanente d'accueil des immigrants, ainsi que sur le principe d'inclusion, conférant à tous les immigrants le statut de citoyen à part entière. Elles sont publiques : leurs objectifs et leurs moyens sont transparents. Ces politiques gouvernementales pragmatiques font consensus, tant au sein de la population qu'entre les partis politiques québécois, et visent un équilibre entre les droits et libertés fondamentales et l'adhésion à des valeurs communes. Elles mettent l'accent sur l'implication de tous, les immigrants comme les membres de la société d'accueil, les organisations publiques comme celles du secteur privé, et les incitent à faire de l'intégration un vecteur important de leurs actions.

